



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Conditions de travail

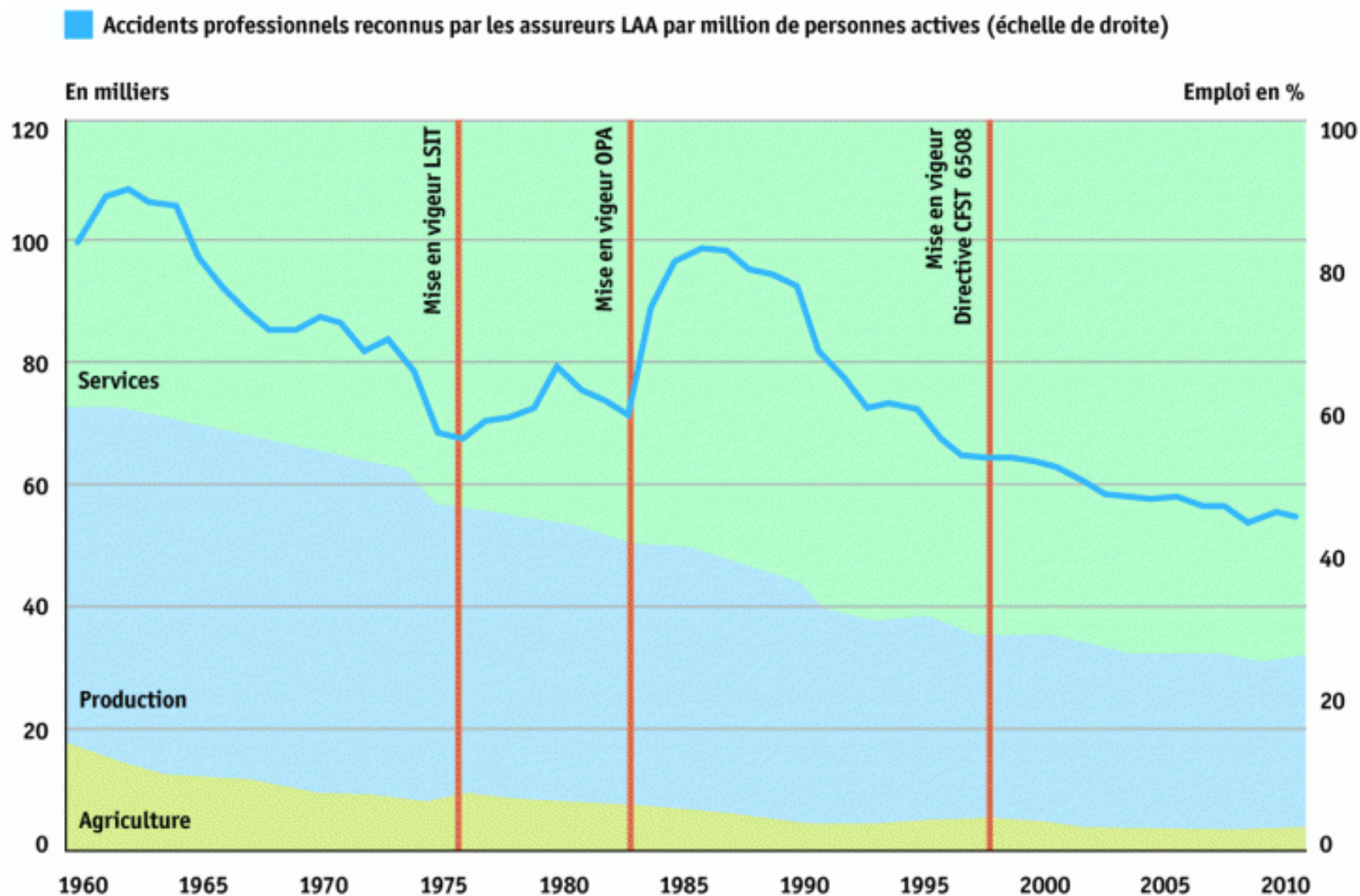
Intégration des risques psychosociaux dans la protection de la santé en entreprise

Joseph Weiss

5 novembre 2014

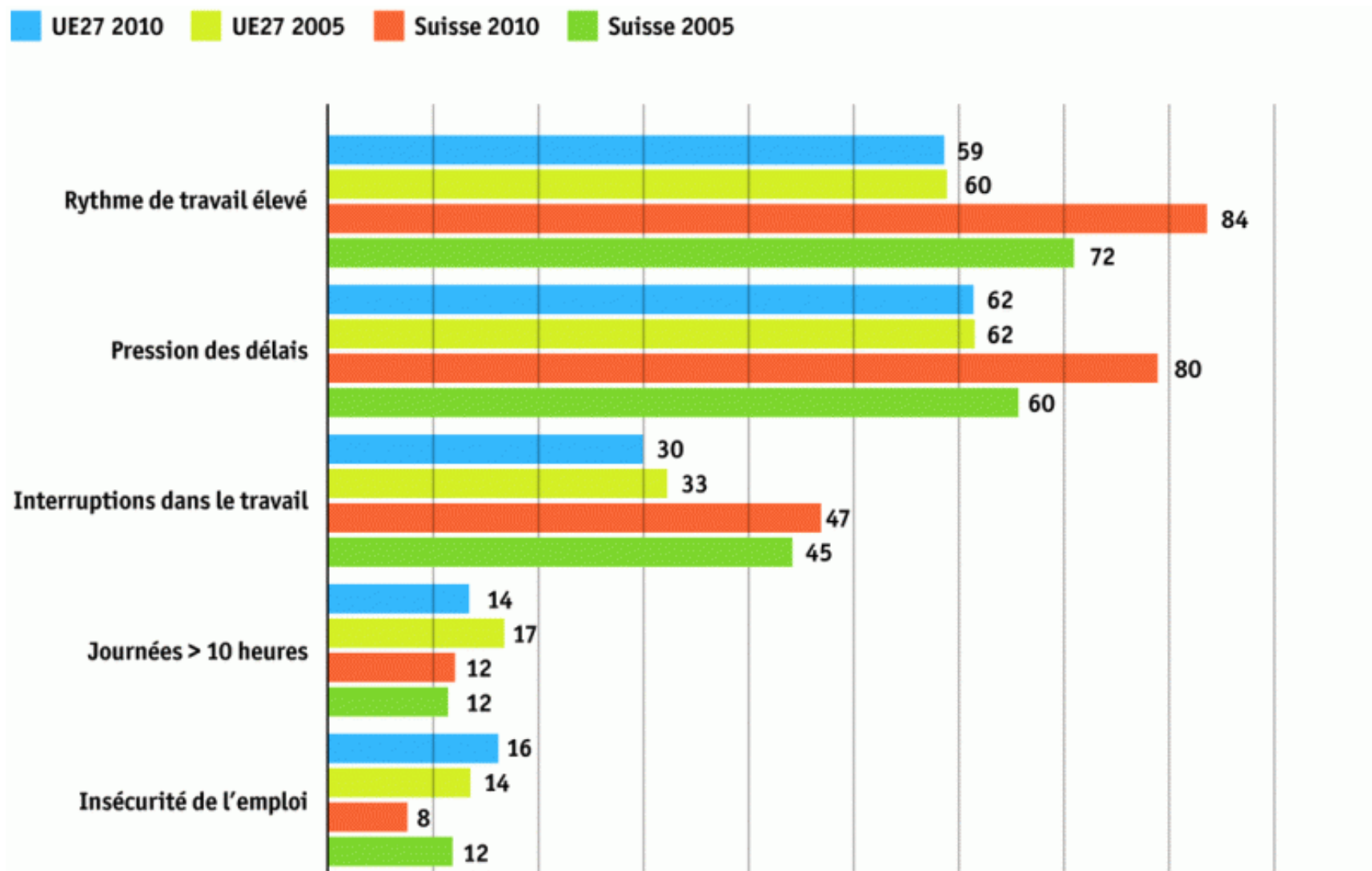


Situation de départ – Accidents professionnels





Situation de départ – Contraintes mentales





Risques psychosociaux à la place de travail

Conditions de travail menant à une surcharge psychique et nuisant à la santé :

- Stress
 - Manque de ressources
 - Mauvaise organisation du travail
 - Conditions cadres défavorables
- Surveillance technique
- Bruit
- Mobbing
- Violence physique
- Harcèlement sexuel
- ...



Défis

- **Le lien avec les conditions de travail n'est pas toujours clair**
- Les surcharges peuvent seulement **être partiellement perçues de l'extérieur** – leurs conséquences négatives aussi
- **Peu d'unités de mesure et pas de valeurs limites**
- **Effets différents** chez les personnes concernées
- Les charges psychiques sont encore toujours un **sujet tabou**



Mesures pour prévenir les risques psychosociaux à la place de travail

→ Dans la systématique des solutions MSST



Systeme MSST – 1er point

Modèle

- **Engagement explicite** de la direction pour la protection contre des charges psychiques néfastes et contre la violation de l'intégrité personnelle



Systeme MSST – 2ème point

Organisation

- **Participation active** au management des risques psychosociaux de la part des personnes impliquées dans le management de la santé en entreprise
- **Définition de la coopération et de répartition** entre les différentes personnes compétentes (organigramme, cahier des charges)
- **Assurer des connaissances professionnelles nécessaires**, ev. via l'appel à des experts externes



Systeme MSST – 3ème point

Formation et information

- Les supérieurs connaissent leurs responsabilités et possibilités d'action par rapport aux charges psychiques
- Cadres, CoSec, RH entre autres possèdent des connaissances de base pour une bonne définition et organisation du travail ainsi que pour la gestion des conflits
- Instructions, formations, campagnes d'information ont lieu



Systeme MSST – 4ème point

Règles et standards

- **Une directive écrite** pour la protection de l'intégrité personnelle existe et est connue
- **Les comportements indésirables et les sanctions** lors d'infractions sont définis par écrit et communiqués au sein de l'entreprise de manière active
- **La procédure** en cas de problèmes psychosociaux est réglée



Systeme MSST – 5ème point

Evaluation des dangers

- **Chiffres clefs** de surcharges psychiques
- **Recherche des facteurs de risque** avec la participation des collaborateurs
 - Définition des tâches et déroulements du travail
 - Temps et organisation du travail
 - Relations sociales
 - Conditions à la place de travail
- **Documentation des résultats** de l'évaluation des dangers concernant les charges psychiques



Systeme MSST – 6ème point

Mesures

- Base: résultats de l'évaluation des dangers
- Planifier et réaliser **en agissant sur les causes** et de manière à être **efficace au niveau collectif**
- Les **priorités** sont définies
- Les **collaborateurs sont inclus** dans l'élaboration des mesures de manière active



Systeme MSST – 7ème point

Organisation d'urgence

- **Des directives sont établies pour les cas d'urgence** comme par ex. burnout, mobbing, harcèlement sexuel, violence, événements traumatiques etc.
- **Les rôles pour le traitement d'un cas aigu sont connus** ainsi que les personnes pouvant offrir un soutien professionnel



Systeme MSST – 8ème point

Participation

- Les collaborateurs peuvent participer à l'évaluation des charges psychiques ainsi qu'à l'élaboration des mesures de protection
- Les collaborateurs peuvent déposer des demandes et faire des propositions pour l'amélioration de leur travail (de manière directe ou indirecte par la commission du personnel)
- Des discussions dans lesquelles des questions en relation avec les conditions de travail sont abordées ont lieu régulièrement
- Les charges psychiques sont un élément des discussions annuelles sur la fixation des buts



Systeme MSST – 9ème point

Protection de la santé

- **Protection du surmenage** dû à des charges psychiques et physiques ainsi que protection de l'intégrité personnelle
- **Catalogue des mesures de prévention** découlant de l'évaluation des dangers
 - Temps de travail
 - Culture de direction
 - Eviter des interruptions de travail
 - Soutien social
 - Personne de confiance
 - etc.



Systeme MSST – 10ème point

Monitoring / Evaluation

- **Evaluation des mesures** contre les surcharges psychiques par rapport à leur bénéfice



Moyens et informations supplémentaires

Brochures et Flyers du SECO

- Flyer « Les facteurs de risques psychosociaux au travail »
- Brochure « Protection contre les facteurs de risques psychosociaux au travail »
- Flyer « Détection précoce de l'épuisement – éviter le burnout »
- Brochure « Mobbing et autres formes de harcèlement »
- Brochures « Harcèlement sexuel au travail » pour employeurs et employés
- Brochure « Surveillance technique à la place de travail »





Moyens et informations supplémentaires

- **WWW**

- psyatwork.ch (à partir de 2015)
- stressnostress.ch
- harcelementsexuel.ch
- box-cfst.ch
- Publications de la SUVA
- Publications de l'Agence Européenne pour la sécurité et la santé à la place de travail
- Publications de la fondation «Promotion Santé Suisse»